

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2358

19 octobre 2007

### SOMMAIRE

Agence et Compagnie S.A. ....	113175	Juka S. à r.l. ....	113163
Agir Luxembourg S.A. ....	113183	Kenson S.A. ....	113162
A.I. Asesoria de Inversiones S.A. ....	113153	Kingston Lux S.A. ....	113172
A.I. Asesoria de Inversiones S.A. ....	113154	Leonlux Holding S.A. ....	113145
AIM Group International S.A. ....	113144	M1 Financière S.A. ....	113172
Alcea S.A. ....	113140	Ma Boutique Lux s.à r.l. ....	113160
Alliance Entreprise S.A. ....	113171	Majestic Holdings S.à r.l. ....	113150
Americam Holding S.A. ....	113181	Market Access ....	113153
Arabella I S.à r.l. ....	113140	Miura International S.à r.l. ....	113144
Asia Global Invest S.à r.l. ....	113138	Modica Investments S.A. ....	113153
Bel-Air Immobilier S.A. ....	113162	New Media Concepts S.A. ....	113172
Benelux Centres Commerciaux S.A. ....	113182	Nifrac Finance S.A. ....	113184
Benelux Centres Commerciaux S.A. ....	113182	Oderfin S.à r.l. ....	113183
Beverage Equipement S.A. ....	113183	Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA) ....	113141
BRE/Europe 3 S.à r.l. ....	113138	Pacific Real Estate Basket S.à r.l. ....	113140
Captiva Alstria ....	113140	Palicam S.A. ....	113163
Cergraphold S.A. ....	113171	Panattoni Luxembourg Management S.à r.l. ....	113139
Cerlux S.A. ....	113171	Papillon Bleu S.A. ....	113173
Delimmobil ....	113183	P.L.S.I. S.A. ....	113163
Development Capital 1 S.C.A. ....	113145	Priapos Invest SPF S.A. ....	113165
DH N S.à r.l. ....	113138	Profiles Consulting S.à r.l. ....	113150
Effepi S.A. ....	113145	Rokyme S. à r.l. ....	113177
Enaëlle S.A. ....	113179	SEIF - Société Européenne d'Investisse- ment Financier S.A. ....	113154
EREF International 1 S.à r.l. ....	113144	Socimmob S.A. ....	113171
Falcon II Real Estate Investments S.à r.l. .....	113140	Solar Wood Folkendange S.A. ....	113177
Genpact Onsite Services ....	113179	S.P.M. Bâtiments Sàrl ....	113176
Glemine S.A. ....	113153	Sport Management & Entertainment S.A. .....	113184
Hamburg Properties Sàrl ....	113138	Sport Management & Entertainment S.A. .....	113184
Harlan Euro Holdings S.à r.l. ....	113154	Starfactory Football Management S.A. ..	113176
Heco Invest S.A. ....	113172	Stasis S.A. ....	113152
Helder Invest S.A. ....	113180	Urania Invest S.A. ....	113176
Historical Recovery & Restorations Hol- dings S.A. ....	113176		
Home Quest s.à r.l. ....	113150		
Jeddilux S.A. ....	113163		

**DH N S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 252.374,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 127.933.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx  
Notaire

Référence de publication: 2007112070/242/13.

(070128536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

---

**BRE/Europe 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 420.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 114.911.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 février 2007.

H. Hellinckx  
Notaire

Référence de publication: 2007112071/242/13.

(070128457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

---

**Hamburg Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 129.272.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

G. Lecuit  
Notaire

Référence de publication: 2007112073/220/12.

(070128346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

---

**Asia Global Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 130.211.

Im Jahre zweitausendsieben, den sechsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Erschien zu einer außerordentlichen Generalversammlung der alleinige Gesellschafter der ASIA GLOBAL INVEST S.à r.l, mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 3, rue Jean Monnet, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 9. Juli 2007, noch nicht im Mémorial veröffentlicht.

Die Satzung der Gesellschaft wurde niemals abgeändert.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Solange Wolter-Schieres, Privatbeamtin, wohnhaft in Schouweiler.

Der Herr Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Annick Braquet, Privatbeamtin, wohnhaft in Chantemelle.

Die Versammlung wählt zum Stimmenzähler Frau Arlette Siebenaler, Privatbeamtin, wohnhaft in Junglinster.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

A) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Anteile und des Gesellschafters beigegeben. Diese Liste wurde von dem Gesellschafter, beziehungsweise dessen Vertreter, sowie dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem amtierenden Notar unterzeichnet. Die von dem Gesellschafter ausgestellte Vollmacht wird ebenfalls gegenwärtiger Urkunde, ne varietur paraphiert, beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

B) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit des Alleingesellschafters oder dessen Beauftragten, rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

C) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

*Tagesordnung:*

1.- Änderung der Währung des Kapitals und der Buchhaltung der Gesellschaft von EUR in USD rückwirkend zum und mit Wechselkurs vom 9. Juli 2007,

2.- Änderung des Artikel 8 der Satzung, um die Währungsänderung in der Satzung wiederzugeben.

Der Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche die Geschäftsführung dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion faßt die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

*Erster Beschluss*

Der Alleingesellschafter beschließt den Nennwert der eintausendzweihundertfünfzig (1.250) bestehenden Anteile abzuschaftern.

Der Alleingesellschafter beschließt, die Währung des Kapitals und der Buchhaltung der Gesellschaft von EUR in USD zum Wechselkurs vom 9. Juli 2007, welcher auf EUR 1 für USD 1.3621 festgesetzt wurde, abzuändern. Somit ändert sich der Betrag des gezeichneten Kapitals von EUR 12.500,- (zwölftausend fünfhundert Euro) eingeteilt in 1.250 (eintausend zweihundertfünfzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 10,- (zehn Euro) auf USD 17.026,25 (siebzehntausend sechszwanzig US Dollar und fünfzwanzig Cents) eingeteilt in 1.250 (eintausend zweihundertfünfzig) Anteile ohne Nennwert.

*Zweiter Beschluss*

Infolgedessen wird Artikel 8 der Satzung wie folgt geändert:

« **Art. 8.** Das Kapital der Gesellschaft beträgt USD 17.026,25 (siebzehntausend sechszwanzig US Dollar und fünfzwanzig Cents), eingeteilt in 1.250 (eintausend zweihundertfünfzig) Anteile ohne Nennwert.»

Die englische Version wird wie folgt abgeändert.

« **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 17,026.25 (seventeen thousand twenty-six US Dollar and twenty-five Cents), represented by 1,250 (one thousand and two hundred fifty) shares without nominal value.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Wolter-Schieres, A. Braquet, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, Relation: LAC/2007/26666. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 20. September 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007112577/242/57.

(070128985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

**Panattoni Luxembourg Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.688.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007112069/242/13.

(070128544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

**Arabella I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 131.565.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112067/242/11.

(070128348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

---

**Falcon II Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-8009 Strassen, 21, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 127.451.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112068/242/11.

(070128359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

---

**Alcea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.  
R.C.S. Luxembourg B 69.303.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 48674 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007112064/211/11.

(070128455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

---

**Captiva Alstria, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 114.491.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112065/242/11.

(070128034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

---

**Pacific Real Estate Basket S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 130.170.

Im Jahre zweitausendsieben, den sechsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Erschien zu einer außerordentlichen Generalversammlung der alleinige Gesellschafter der PACIFIC REAL ESTATE BASKET S.à r.l., mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 13. Juni 2007, noch nicht im Mémorial veröffentlicht.

Die Satzung der Gesellschaft wurde niemals abgeändert.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Solange Wolter-Schieres, Privatbeamtin, wohnhaft in Schouweiler. Der Herr Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Annick Braquet, Privatbeamtin, wohnhaft in Chantemelle. Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Arlette Siebenaler, Privatbeamtin, wohnhaft in Junglinster. Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

A) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Anteile und des Gesellschafters beigegeben. Diese Liste wurde von dem Gesellschafter, beziehungsweise dessen Vertreter, sowie dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem amtierenden Notar unterzeichnet. Die von dem Gesellschafter ausgestellte Vollmacht wird ebenfalls gegenwärtiger Urkunde, ne varietur paraphiert, beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

B) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit des Alleingesellschafters oder dessen Beauftragten, rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

C) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

*Tagesordnung:*

1.- Änderung der Währung des Kapitals und der Buchhaltung der Gesellschaft von EUR in AUD rückwirkend zum und mit Wechselkurs vom 13. Juni 2007,

2.- Änderung des Artikels 8 der Satzung, um die Währungsänderung in der Satzung wiederzugeben.

Der Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche die Geschäftsführung dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion fasst die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

*Erster Beschluss*

Der Alleingesellschafter beschließt den Nennwert der eintausendzweihundertfünfzig (1.250) bestehenden Anteile abzuschaftern.

Der Alleingesellschafter beschließt, die Währung des Kapitals und der Buchhaltung der Gesellschaft von EUR in AUD zum Wechselkurs vom 13. Juni 2007, welcher auf EUR 1,- für AUD 1.5829 festgesetzt wurde, abzuändern. Somit ändert sich der Betrag des gezeichneten Kapitals von EUR 12.500,- (zwölftausend fünfhundert Euro) eingeteilt in 1.250 (eintausend zweihundertfünfzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 10,- (zehn Euro) auf AUD 19.786,25 (neunzehntausend siebenhundert sechsundachtzig Australische Dollar und fünfundzwanzig Cents) eingeteilt in 1.250 (eintausendzweihundertfünfzig) Anteile ohne Nennwert.

*Zweiter Beschluss*

Infolgedessen wird Artikel 8 der Satzung wie folgt geändert:

« **Art. 8.** Das Kapital der Gesellschaft beträgt AUD 19.786,25 (neunzehntausend siebenhundert sechsundachtzig Australische Dollar und fünfundzwanzig Cents), eingeteilt in eintausend zweihundertfünfzig (1.250) Anteile ohne Nennwert.»

Die englische Version wird wie folgt abgeändert.

« **Art. 8.** The Company's capital is set at AUD 19,786.25 (nineteen thousand seven hundred eighty-six Australian Dollar twenty-five Cents), represented by 1,250 (one thousand and two-hundred fifty) shares without nominal value.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. Wolter-Schieres, A. Braquet, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007. Relation: LAC/2007/26664. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007112575/242/57.

(070128992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

**Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 116.814.

In the year two thousand seven, on the sixth of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr Gustave Stoffel, licencié en administration et gestion, residing in Luxembourg,

acting as representative of the Manager as unlimited Shareholder (actionnaire gérant commandité) of ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the form of a company limited by shares (société en commandite par actions - partnership limited by shares), having its registered office at L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, trade register Luxembourg section B number 116.814 (hereafter «the partnership» or «the Company»),

pursuant to a resolution of the Manager included in a meeting of the Board of Directors of the Company as said hereafter. An excerpt of this resolution will remain attached to the present deed.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated by deed on 24th May, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1189 of 19th June, 2006 and its Articles of Association have been amended for the last time by deed enacted on May 2, 2007.

2.- The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the Partnership is currently set at EUR 865,679.96 (eight hundred and sixty-five thousand six hundred and seventy-nine euros ninety-six cents) divided into 630,104 (six hundred and thirty thousand one hundred and four) Class A Shares with a par value of euro 1.24 (one euro and twenty-four cents) each and 68,025 (sixty-eight thousand twenty-five) Class B Shares with a par value of euro 1.24 (one euro and twenty-four cents) each, fully paid up.

3.- Pursuant to Article 5.4 of the Articles of Association of the Company, the authorised share capital is set at EUR 220,000,000.20 (two hundred twenty million euros and twenty cents), consisting of 177,419,355 (one hundred seventy-seven million four hundred nineteen thousand three hundred fifty-five) shares of a par value of EUR 1.24 (one euro and twenty-four cents) each.

The Manager is authorised and instructed to increase the share capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on June 19, 2006 and expiring on June 19, 2011, up to the overall amount of the authorised capital; in doing so, the Manager shall decide to issue shares representing such whole or partial increase and shall accept subscriptions for such shares.

4.- Through its resolutions dated August 10, 2007 the Manager has resolved:

- to issue, without reserving to the existing shareholders a preferential subscription right, 95,702 (ninety-five thousand seven hundred and two) new Class A Shares at an issue price of EUR 2,056,470.45 (two million fifty-six thousand four hundred and seventy euros and forty-five cents) to investors appearing on the list which will be hereto attached, to be paid in totally, and consequently to increase the subscribed capital of the SICAR by an amount of EUR 118,670.48 (one hundred and eighteen thousand six hundred and seventy euros and forty-eight cents) and a global share premium of EUR 1,937,799.97 (one million nine hundred and thirty-seven thousand seven hundred and ninety-nine euros ninety-seven cents);

- all the shares thus subscribed have been fully paid up by payment in cash, so that the company had at its free and entire disposal the amount of EUR 2,056,470.45 (two million fifty-six thousand four hundred and seventy euros forty-five cents) whereof EUR 118,670.48 (one hundred and eighteen thousand six hundred and seventy euros and forty-eight cents) are allocated to the capital and EUR 1,937,799.97 (one million nine hundred and thirty-seven thousand seven hundred and ninety-nine euros and ninety-seven cents) are allocated to the share premium, as was certified to the undersigned notary;

- to issue, without reserving to the existing shareholders a preferential subscription right, 12,630 (twelve thousand six hundred and thirty) new Class B Shares at an issue price of EUR 15,661.20 (fifteen thousand six hundred and sixty-one euros and twenty cents) to ORLANDO ITALY MANAGEMENT S.A., to be paid in totally, and consequently to increase the subscribed capital of the SICAR by an amount of EUR 15,661.20 (fifteen thousand six hundred and sixty-one euros and twenty cents);

- all the shares thus subscribed have been fully paid up by payment in cash, so that the company had at its free and entire disposal the amount of EUR 15,661.20 (fifteen thousand six hundred and sixty-one euros and twenty cents) as was certified to the undersigned notary.

5.- As a consequence of this increase of capital, Article 5.3 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

«5.3 The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the SICAR is set at EUR 1,000,011.64 (one million eleven euros and sixty-four cents) divided into 725,806 (seven hundred and twenty-five thousand eight hundred and six) Class A Shares with a par value of euro 1.24 (one euro and twenty-four cents) each and 80,655 (eighty thousand six hundred and fifty-five) Class B Shares with a par value of euro 1.24 (one euro and twenty-four cents) each, fully paid up.»

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at EUR 3,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le six septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Gustave Stoffel, licencié en administration et gestion, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire du Gérant en tant qu'Actionnaire Gérant commandité (le Gérant) de la société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous forme de société en commandite par actions ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, R. C. Luxembourg section B numéro 116.814 (la «Société»),

en vertu d'une résolution du Gérant de la société relatée ci-après. Un extrait de cette résolution restera annexé aux présentes.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1.- La Société a été constituée suivant acte reçu le 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 189 du 19 juin 2006 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 2 mai 2007.

2.- Le capital souscrit et entièrement libéré de la Société s'élève actuellement à EUR 865.679,96 (huit cent soixante-cinq mille six cent soixante-dix-neuf euros quatre-vingt-seize cents), divisé en 630.104 (six cent trente mille cent quatre) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre cents) chacune et 68.025 (soixante-huit mille vingt-cinq) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre cents) chacune.

3.- Conformément à l'article 5.4 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 220.000.000,20 (deux cent vingt millions d'euros et vingt cents), composé de 177.419.355 (cent soixante dix-sept millions quatre cent dix-neuf mille trois cent cinquante-cinq) actions d'une valeur nominale chacune de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre cents).

Le Gérant est autorisé à et a la charge d'augmenter le capital social, en tout ou en partie, le cas échéant, au cours d'une période ayant débuté le 19 juin 2005 et expirant le 19 juin 2011, jusqu'au montant total du capital autorisé; ce faisant, le Gérant décidera d'émettre des actions représentant une telle augmentation totale ou partielle et acceptera des souscriptions pour lesdites actions.

4.- Par sa résolution du 10 août 2007, le Gérant a notamment décidé:

- d'émettre 95.702 (quatre-vingt-quinze mille sept cent deux) nouvelles actions de Classe A à un prix d'émission de EUR 2.056.470,45 (deux millions cinquante-six mille quatre cent soixante-dix euros quarante-cinq cents) à divers investisseurs figurant sur la liste qui restera ci-annexée, à libérer intégralement, et par conséquent, d'augmenter le capital souscrit de la SICAR d'un montant de EUR 118.670,48 (cent dix-huit mille six cent soixante-dix euros quarante-huit cents) moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 1.937.799,97 (un million neuf cent trente-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros quatre-vingt-dix-sept cents).

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la société a eu à sa libre et entière disposition la somme totale de EUR 2.056.470,45 (deux millions cinquante-six mille quatre cent soixante-dix euros quarante-cinq cents), faisant EUR 118.670,48 (cent dix-huit mille six cent soixante-dix euros quarante-huit cents) pour le capital et EUR 1.937.799,97 (un million neuf cent trente-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros quatre-vingt-dix-sept cents) pour la prime d'émission, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

- d'émettre 12.630 (douze mille six cent trente) nouvelles actions de Classe B à un prix d'émission de EUR 15.661,20 (quinze mille six cent soixante et un mille euros vingt cents) à ORLANDO ITALY MANAGEMENT S.A., à libérer intégralement, et par conséquent, d'augmenter le capital souscrit de la SICAR d'un montant de EUR 15.661,20 (quinze mille six cent soixante-et-un mille euros vingt cents).

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la société a eu à sa libre et entière disposition la somme totale de EUR 15.661,20 (quinze mille six cent soixante et un mille euros vingt cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

5.- En conséquence d'une telle augmentation du capital, l'article 5.3 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

«5.3 Le capital social souscrit (ci-après «le Capital Souscrit») de la SICAR est fixé à EUR 1.000.011,64 (un million onze mille euros soixante-quatre cents) divisé en 725.806 (sept cent vingt-cinq mille huit cent six) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre centimes) chacune et 80.655 (quatre-vingt mille six cent cinquante-cinq) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre cents) chacune.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 3.000.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Stoffel, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, Relation: LAC/2007/25708. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007112578/242/137.

(070129180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**AIM Group International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.279.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

AIM GROUP INTERNATIONAL S.A.

R. Donati / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007112670/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07085. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070129258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**EREF International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 117.205.

Il résulte d'un certificat de modification reçu le 4 septembre 2007, que THE ENGLEFIELD RENEWABLE ENERGY FUND L.P., actionnaire unique de la société a changé sa dénomination en GOOD ENERGIES ASSETS FUND L.P. en date du 9 mai 2007.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2007113153/1337/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06330. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070128973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**Miura International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.091.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 48632 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007112061/211/11.

(070128336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

---

**Effepi S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 42.347.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 48917 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007112060/211/11.

(070128340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

---

**Leonlux Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 45, rue John Grün.

R.C.S. Luxembourg B 52.742.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 39695 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007112062/211/11.

(070128357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

---

**Development Capital 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 78.555.

---

In the year two thousand and seven, on the 3th of August.

Before Us, M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., a «société anonyme», governed by Luxembourg law, established and having its registered office in L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, here represented by:

- Mr. Francesco Moglia, employee, with professional address at Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri,
- Mr. Marco Bus, employee, with professional address at Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri,

acting in the capacity as a special proxy-holder of the manager of the «société en commandite par actions», DEVELOPMENT CAPITAL 1 S.C.A., registered in the Luxembourg Company Register under section B number 78.555 and having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, (the «Company»),

which was incorporated by a notarial deed of October 4th, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 320 of May 2nd, 2001, and the Articles of Incorporation of the Company were for the last time amended by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg City, on the 8th of May 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1.439 of 2007,

by virtue of the authority conferred to him by resolutions of the manager, adopted on the 15th of May 2007, a certified extract of which resolutions, signed *in varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed with which they shall be formalised.

The appearing persons, acting in their above stated capacities, have requested the undersigned notary to record their declarations and statements as follows:

I.- That the subscribed share capital of the Company is presently set at one hundred and eight thousand one hundred and fifty (108,150.- EUR),

divided into eight thousand six hundred and fifty-two (8,652) fully paid up A Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each,

fifty-six thousand two hundred and thirty-eight (56,238) fully paid up B Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each,

and twenty-one thousand six hundred and thirty (21,630) fully paid up C Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each.

II.- That pursuant to article six (6) of the Company's Articles of Incorporation, the Company's authorised capital, including the subscribed capital, is set at EUR 140,400.- (hundred and forty thousand four hundred Euros) divided into eleven thousand and two hundred and thirty-two (11,232) class A shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each, representing fourteen thousand and forty Euro (14,040.- EUR), seventy-three thousand and eight (73,008) class B shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each representing ninety one thousand two hundred and sixty Euros (EUR 91,260) and twenty-eight thousand and eighty (28,080) class C shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each representing thirty-five thousand one hundred Euros (EUR 35,100.-).

III.- That pursuant to the same article six (6), the manager has been authorised to increase in one or several times the Company's subscribed capital within the limits of the authorised capital during a period ending on August 31, 2011, to amend article six (6) of the Articles of Incorporation so as to reflect the increase of capital.

IV.- That the manager, in its resolutions adopted on May 15th, 2007, and in accordance with the authorities conferred on it pursuant to article six (6) of the Articles of Incorporation, resolved to increase the subscribed corporate capital by the amount of for thousand five hundred Euro (4,500.- EUR),

in order to raise it from its present amount of one hundred and eight thousand one hundred and fifty Euro (108,150.- EUR) to an amount of one hundred and twelve thousand six hundred and fifty Euro (112,650.- EUR),

by the creation and the issue of three hundred sixty (360) new class A shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) per share, together with a total share premium of EUR 966.636,66.-.

Two thousand three hundred and forty (2,340) new class B shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) per share, together with a total share premium of EUR 131.392,57.-,

and nine hundred (900) new class C shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) per share, without share premium,

all having the same rights attached as the existing shares, and entirely subscribed and fully paid up by all the existing shareholders in proportion to their actual participation, as follows:

- subscription of 150 new issued class «A» shares with a par value of Euro 1.25 each, together with a total share premium of EUR 402,765.27 by Partners Group Secondary 2006, L.P. with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland;

- subscription of 30 new issued class «A» shares with a par value of Euro 1.25 each, together with a total share premium of EUR 80,553.06 by PARTNERS GROUP SECONDARY GmbH & Co., KG, with registered office at 27 Pienzenauers-trasse, Munich, Germany;

- subscription of 24 new issued class «A» shares with a par value of Euro 1.25 each, together with a total share premium of EUR 64,442.45 by Partners Group Global Value 2006, L.P. with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland;

- subscription of 24 new issued class «A» shares with a par value of Euro 1.25 each, together with a total share premium of EUR 64,442.45 by HSBC PARTNERS GROUP GLOBAL PRIVATE EQUITY, SICAV with registered office at 40 Avenue Monterey, Luxembourg, Luxembourg;

- subscription of 10 new issued class «A» shares with a par value of Euro 1.25 each, together with a total share premium of EUR 26,851.01 by BBV FÜR FINANZBETEILIGUNGEN GmbH, with registered office at Thomas Dehler-Str.25, Munich, Germany;

- subscription of 22 new issued class «A» shares with a par value of Euro 1.25 each, together with a total share premium of EUR 59,072.24 by F&C PRIVATE EQUITY TRUST PLC., with registered office at 80 George Street, Edinburgh Scotland;

- subscription of 22 new issued class «A» shares with a par value of Euro 1.25 each, together with a total share premium of EUR 59,072.24 by GREENPARK III - W L.P., with registered office at c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Wilmington, County of New Castle, Delaware, U.S.A.;

- subscription of 22 new issued class «A» shares with a par value of Euro 1.25 each, together with a total share premium of EUR 59,072.24 by PARISH CAPITAL EUROPE I, L.P. INCORPORATED, with registered office at 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands;

- subscription of 56 new issued class «A» shares with a par value of Euro 1.25 each, together with a total share premium of EUR 150,365.70 by BEAR STEARNS PRIVATE EQUITY LIMITED, with registered office at HSBC Private Bank, Rue du Pre, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands;

- subscription of 468 new issued class «B» shares with a par value of Euro 1.25 each, together with a total share premium of EUR 26,278.51 by SOCIETÀ REALE MUTUA DI ASSICURAZIONE, with registered office at 11, Via Corte d'Appello, Turin, Italy;

- subscription of 468 new issued class «B» shares with a par value of Euro 1.25 each, together with a total share premium of EUR 26,278.51 by FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI REGGIO EMILIA PIETRO MANODORI, with registered office at, 9 Via Toschi, Reggio Emilia, Italy;

- subscription of 468 new issued class «B» shares with a par value of Euro 1.25 each, together with a total share premium of EUR 26,278.51 by DIXEN INTERNATIONAL S.A., with registered office at 27, avenue Monterey, Luxembourg;

- subscription of 936 new issued class «B» shares with a par value of Euro 1.25 each, together with a total share premium of EUR 52,557.04 by EUROPEAN INVESTMENT FUND, with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg;

- subscription of 900 new issued class «C» shares with a par value of Euro 1.25 each, without share premium, by DEVELOPMENT CAPITAL SA, with registered office at 5, rue Jean Monnet, Luxembourg.

V.- That these new issued classes A, B and C shares have been entirely subscribed and fully paid up by contribution in cash of their par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) and payment of a total share premium of EUR 1,098,029.23 by the subscribers of A and B shares.

The total paid in share premium amount of EUR 1,098,029.23 is to be allocated entirely to the Special Reserve referred to in the Company's Articles of Incorporation.

Proof of the payment made by each subscriber, making a total amount of EUR 1,102,529.23 has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

VI.- That as a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, the first paragraph of article six (6) of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall forthwith read as follows:

« **Art. 6. (first paragraph).** The subscribed capital of the Company is set at one hundred and twelve thousand six hundred and fifty Euro (112,650.- EUR), divided into nine thousand and twelve (9.012) fully paid up A Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each,

fifty-eight thousand five hundred and seventy-eight (58.578) fully paid up B Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each,

and twenty-two thousand five hundred and thirty (22,530) fully paid up C Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately EUR 13,300.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary has drawn the appearing party on the meaning of art 32-1-(4) of company law, what the appearing party acknowledges.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trois août.

Par-devant Nous, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

elle-même représentée par:

- M. Francesco Moglia et M. Marco Bus, employés, Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du gérant de la société en commandite par actions DEVELOPMENT CAPITAL 1 S.C.A., constituée suivant acte notarié du 4 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 320 du 2 mai 2001, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 78.555 et ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.439 de 2007,

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions du gérant, prises en date du 15 mai 2007 dont un extrait certifié conforme, après avoir été signé ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lesquelles personnes comparantes, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

I.- Que le capital souscrit de la Société s'élevé actuellement à cent huit mille cent cinquante euros (108.150,- EUR), divisé en huit mille six cent cinquante-deux (8.652) Actions A entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune,

cinquante-six mille deux cent trente-huit (56.238) Actions B entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune,

et vingt et un mille six cent trente (21.630) Actions C entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

II.- Qu'en vertu de l'article six (6) des Statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, y compris le capital souscrit, est fixé à EUR 140.400 (cent quarante mille quatre cents euros) divisé en onze mille deux cent trente-deux (11.232) actions de la classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, représentant quatorze mille quarante euros (14.040,- EUR), soixante-treize mille et huit (73.008) actions de la classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune représentant EUR 91.260,- et vingt-huit mille quatre-vingts (28.080) actions de la classe C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune représentant EUR 35.100,-.

III.- Qu'en vertu du même article six (6), le gérant a été autorisé d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé pendant une période expirant le 31 août 2011 et de modifier l'article six (6) des Statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- Que le gérant, dans ses résolutions du 15 mai 2007, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article six (6) des statuts, a réalisé une augmentation du capital souscrit à concurrence de quatre mille cinq cents euros (4.500,- EUR),

afin de le porter de son montant actuel de cent huit mille cent cinquante euros (108.150,- EUR) à cent douze mille six cent cinquante euros (EUR 112.650,-),

par la création et l'émission de trois cent soixante (360) actions nouvelles de la classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) par action, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 966.636,66,-,

deux mille trois cent quarante (2.340) actions nouvelles de la classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) par action, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 131.392,57,-,

et neuf cents (900) actions nouvelles de la classe C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) par action sans prime d'émission,

ayant toutes les mêmes droits que les actions existantes et toutes entièrement souscrites et libérées par les actionnaires existants, au prorata de leur participation actuelle, comme suit:

- 150 actions nouvelles de classe «A» avec une valeur nominale de EUR 1.25 par action, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 402.765,27 par PARTNERS GROUP SECONDARY 2006, L.P. avec siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland

- 30 actions nouvelles de classe «A» avec une valeur nominale de EUR 1.25 par action, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 80.553,06 par PARTNERS GROUP SECONDARY GmbH & Co., KG, avec siège social au 27 Pienzenauerstrasse, Munich, Germany;

- 24 actions nouvelles de classe «A» avec une valeur nominale de EUR 1.25 par action, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 64.442,45 par PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE 2006, L.P. avec siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland;

- 24 actions nouvelles de classe «A» avec une valeur nominale de EUR 1.25 par action, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 64.442,45 par HSBC PARTNERS GROUP GLOBAL PRIVATE EQUITY, SICAV avec siège social au 40, avenue Monterey, Luxembourg, Luxembourg;

- 10 actions nouvelles de classe «A» avec une valeur nominale de EUR 1.25 par action, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 26.851,01 par BBV FÜR FINANZBETEILIGUNGEN GmbH, avec siège social à Thomas Dehler-Str.25, Munich, Germany;

- 22 actions nouvelles de classe «A» avec une valeur nominale de EUR 1.25 par action, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 59.072,24 par F&C PRIVATE EQUITY TRUST Plc, avec siège social au 80 George Street, Edinburgh Scotland;

- 22 actions nouvelles de classe «A» avec une valeur nominale de EUR 1.25 par action, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 59.072,24 par GREENPARK III - W L.P, avec siège social à c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Wilmington, County of New Castle, Delaware, U.S.A.;

- 22 actions nouvelles de classe «A» avec une valeur nominale de EUR 1.25 par action, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 59.072,24 par PARISH CAPITAL EUROPE I, L.P. INCORPORATED, avec siège social au 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands;

- 56 actions nouvelles de classe «A» avec une valeur nominale de EUR 1.25 par action, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 150.365,70 par BEAR STEARNS PRIVATE EQUITY LIMITED, avec siège social à HSBC Private Bank, Rue du Pre, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands;

- 468 actions nouvelles de classe «B» avec une valeur nominale de EUR 1.25 par action, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 26.278,51 par SOCIETÀ REALE MUTUA DI ASSICURAZIONE, avec siège social au 11, Via Corte d'Appello, Turin, Italy;

- 468 actions nouvelles de classe «B» avec une valeur nominale de EUR 1.25 par action, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 26.278,51 par FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI REGGIO EMILIA PIETRO MANO-DORI, avec siège social au, 9 Via Toschi, Reggio Emilia, Italy;

- 468 actions nouvelles de classe «B» avec une valeur nominale de EUR 1.25 par action, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 26.278,51 par DIXEN INTERNATIONAL S.A., avec siège social au 27, avenue Monterey, Luxembourg;

- 936 actions nouvelles de classe «B» avec une valeur nominale de EUR 1.25 par action, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 52.557,04 par EUROPEAN INVESTMENT FUND, avec siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg;

- 900 actions nouvelles de classe «C» avec une valeur nominale de EUR 1.25 par action, sans prime d'émission, par DEVELOPMENT CAPITAL SA, avec siège social au 5, rue Jean Monnet, Luxembourg.

V.- Que toutes les nouvelles actions de classe A, B et C ont été entièrement souscrites et libérées à leur valeur nominale par des versements en espèces ensemble avec la prime d'émission totale de EUR 1.098.029,23.- par les souscripteurs des actions de classe A et B.

Le montant intégral de la prime d'émission de EUR 1.098.029,23.- est à transférer à la Réserve Spéciale, dont mention est faite dans les Statuts de la Société.

La preuve des paiements faits par chaque souscripteur, faisant au total la somme de EUR 1.102.529,23.- a été rapportée au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, le premier alinéa de l'article six (6) des Statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Premier alinéa.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cent douze mille six cent cinquante euros (112,650.- EUR), divisé en neuf mille douze (9.012) Actions A entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune,

cinquante-huit mille cinq cent soixante dix-huit (58.578) Actions B entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune,

et vingt-deux mille cinq cent trente (22.530) Actions C entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques, qui incombent à la société des suites de ce document, sont estimés à approximativement EUR 13.300,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné a attiré l'attention de la comparante sur l'art. 32-1-(4) de la loi sur les sociétés, ce que la comparante reconnaît.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les personnes comparantes précitées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Pour la perception des droits d'enregistrement, il est spécifié que DEVELOPMENT CAPITAL 1 S.C.A. est une société d'investissement en capital à risque suivant la loi du 15 juin 2004, et le présent acte est soumis au droit fixe.

Signé: F. Moglia, M. Bus, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, LAC/2007/22329. — Reçu 11.025,29 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 13 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007112650/208/252.

(070129369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

**Majestic Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 131.608.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden  
Notaire

Référence de publication: 2007112853/7241/11.

(070128978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**Profiles Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 90.132.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden  
Notaire

Référence de publication: 2007112848/7241/11.

(070129389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**Home Quest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 6, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 131.808.

**STATUTS**

L'an deux mille sept, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Bahador Toloui, indépendant, né à Téhéran (Iran) le 1<sup>er</sup> août 1941, demeurant à L-8081 Bertrange, 4, rue de Mamer.
- 2.- Madame Nassim Toloui, sans profession, née à Luxembourg le 12 avril 1978, demeurant à L-8030 Strassen, 121, rue du Kiem.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de HOME QUEST s.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet:

- l'activité d'agent immobilier, notamment l'achat, la vente, la mise en valeur, la location, l'échange, la négociation, l'expertise, la gérance et la promotion de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger;
- l'achat et la vente d'articles d'ameublement, d'artisanat d'art, de décoration pour intérieurs et d'habillement et accessoires, de tapis, de revêtements de sols et d'objets et de spécialités orientales.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

*Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Bahador Toloui, préqualifié, cinquante et une parts sociales . . . . .	51
2) Madame Nassim Toloui, préqualifiée, quarante-neuf parts sociales . . . . .	49
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Bahador Toloui, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Madame Nassim Toloui, préqualifiée, est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique.
- 4) Le siège social est fixé à L-1251 Luxembourg, 6, avenue du Bois.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Toloui, N. Toloui, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 19 septembre 2007, Relation: CAP/2007/2314. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 septembre 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007113236/236/125.

(070129929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

**Stasis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 43.767.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113222/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07661. - Reçu 30 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(070129802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

**Glemine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 72.826.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113224/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07642. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070129800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Market Access, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 78.567.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2007.

*Pour MARKET ACCESS SICAV*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007113225/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06494. - Reçu 84 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070129798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Modica Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 33.852.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007113229/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07591. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070130025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**A.I. Asesoria de Inversiones S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 57.469.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113217/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07615. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070129812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**A.I. Asesoria de Inversiones S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 57.469.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113218/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07618. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

**SEIF - Société Européenne d'Investissement Financier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone d'Activité Régionale.

R.C.S. Luxembourg B 45.000.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113219/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07625. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

**Harlan Euro Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 131.783.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventh of August.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HARLAN SPRAGUE DAWLEY Inc., a company incorporated under the laws of the State of Indiana, and having its registered office at 8520 Allison Pointe Blvd., Suite 400, Indianapolis, Indiana 46250, United States of America, registered at the Indiana Secretary of state's office for identification and location purposes under number 194344-051,

here represented by Mrs Verena Zimmermann, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 August 2007.

The said proxy, initialed ne varietur by the representative of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The Company will be incorporated under the name of HARLAN EURO HOLDINGS S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-five thousand dollars of the United States of America (USD 25,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders Inter Vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by a maximum of one Class A managers and a maximum of two Class B managers, who need not to be shareholders, the majority of whom shall be resident in Luxembourg. The managers shall be appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, who set the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company shall be bound towards third parties by (i) the joint signature of the Class A manager and one Class B manager and (ii) by the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

**Art. 12.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting, with the consent of at least one Class A manager and one Class B manager. A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's year starts on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 20.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

All of the twenty-five thousand (25,000) shares are subscribed by HARLAN SPRAGUE DAWLEY Inc., aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty-five thousand dollars of the United States of America (USD 25,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2007.

113157

*Evaluation*

For the purpose of registration, the share capital is valued at eighteen thousand one hundred and twelve point twenty-eight euros (EUR 18,112.28).

*Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

*Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the Company for an unlimited period:

- Mr John A. Baxter, II, Tax & International Finance, with professional address at 8520 Allison Pointe Blvd., Suite 400, Indianapolis, Indiana 46250, United States of America, born on 5 September 1952 in Indianapolis (United States of America); as class A manager,

- Ms Catherine Koch, Manager, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, born on 12 February 1965 in Sarreguemines (France); as class B manager,

- Mr Luca Gallinelli, Manager, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, born on 6 May 1964 in Florence (Italy); as class B manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille et sept, le sept août.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HARLAN SPRAGUE DAWLEY Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat de Indiana, avec siège social à 8520 Allison Pointe Blvd., Suite 400, Indianapolis, Indiana 46250, Etats Unis d'Amérique, immatriculée à l'«Indiana Secretary of state's office for identification and location purposes» sous le numéro 194344-051,

ici représentée par Mme Verena Zimmermann, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 3 août 2007.

La procuration signée ne varietur par la représentante de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société est constituée sous le nom de HARLAN EURO HOLDINGS S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 11.** La Société est gérée et administrée par un gérant de classe A au plus et deux gérants de classe B au plus, associés ou non associés, la majorité des gérants devant être des résidents luxembourgeois. Les gérants sont nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par (i) la signature conjointe du gérant de classe A et d'un gérant de classe B et (ii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique (sans signature électronique) ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion, à condition de recevoir l'agrément d'au moins un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

L'intégralité des vingt-cinq mille (25.000) parts sociales est souscrite par HARLAN SPRAGUE DAWLEY Inc., pré-qualifiée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de vingt cinq-mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Provisions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2007.

113160

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à dix-huit mille cent douze virgule vingt-huit euros (EUR 18.112,28).

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

*Résolutions*

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. L'associée unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur John A. Baxter, II, Tax & International Finance, avec adresse professionnelle à 8520 Allison Pointe Blvd., Suite 400, Indianapolis, Indiana 46250, Etats Unis d'Amérique, né le 5 septembre 1952, à Indianapolis (Etats-Unis d'Amérique); comme gérant de classe A;
  - Mademoiselle Catherine Koch, Manager, avec adresse professionnelle à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, né le 12 février 1965, à Sarreguemines (France); comme gérante de classe B,
  - Monsieur Luca Gallinelli, Manager, avec adresse professionnelle à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, né le 6 mai 1964, à Florence (Italie); comme gérant de classe B.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Zimmermann, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007. LAC/2007/22152. — Reçu 181,24 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007113216/7241/333.

(070129745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

**Ma Boutique Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 149, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.812.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1.- Madame Jacoba Santos Cuevas, employée privée, née à San Cristobal (République Dominicaine) le 28 novembre 1964, demeurant à F-55600 Louppy-sur-Loison, 7, rue du Bourget.
- 2.- Monsieur Emile-Noël Codet, employé privé, né à Montmédy (France) le 24 juillet 1952, demeurant à F-55600 Louppy-sur-Loison, 7, rue du Bourget.
- 3.- Madame Jeannine Codet, retraitée, née à Montmédy (France) le 17 août 1945, demeurant à F-55600 Montmédy, 36, rue Mabilie.
- 4.- Madame Andrea Jimenez Periel, secrétaire, née à Bayaguana (République Dominicaine) le 14 janvier 1974, demeurant à B-1030 Bruxelles, 34, avenue Rogier.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de MA BOUTIQUE LUX s.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bascharage; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un magasin de vêtements et accessoires, ainsi que l'achat et la vente de tous types de portes et fenêtres.

Elle pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 8.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 9.** Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 11.** Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

**Art. 12.** Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Jacoba Santos Cuevas, préqualifiée, vingt-quatre parts sociales . . . . .	24
2) Monsieur Emile-Noël Codet, préqualifié, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
3) Madame Jeannine Codet, préqualifiée, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
4) Madame Andrea Jimenez Periel, préqualifiée, vingt-six parts sociales . . . . .	26
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Madame Jacoba Santos Cuevas, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.
- 3) Le siège social est fixé à L-4940 Bascharage, 149, avenue de Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Santos Cuevas, E. N. Codet, J. Codet, A. Jimenez Periel, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 12 septembre 2007. Relation: CAP/2007/2288. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Entringer.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 septembre 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007113258/236/99.

(070130120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Bel-Air Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 95.229.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007113245/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07408. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070130018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Kenson S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.662.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007113247/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07412. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070130017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Jeddilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 90.604.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007113250/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07422. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

**P.L.S.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 86.284.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007113251/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07450. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

**Palicam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 109.712.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007113240/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07392. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

**Juka S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 22, avenue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 131.806.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Carlos Fernando De Lemos Mendes, employé privé, né à Sameice/Seia (Portugal), le 4 mai 1972, demeurant à L-3653 Kayl, 5, rue Kahlebiérg;

2.- Monsieur Sergio De Lemos Mendes, employé privé, né à Sameice/Seia (Portugal), le 30 octobre 1975, demeurant à L-4429 Belvaux, 30, rue Marie Curie.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: JUKA S. à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec la petite restauration.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Schiffflange.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

#### *Souscription*

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Carlos Fernando De Lemos Mendes, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Monsieur Sergio De Lemos Mendes, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

#### *Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

#### *Décisions*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommée gérant technique de la société:

Madame Maria Benilde Nobre Lopes, serveuse, née à Frioies Valpacos (Portugal), le 11 juin 1978, demeurant à L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

II.- Sont nommés gérants administratifs de la société:

- Monsieur Carlos Fernando De Lemos Mendes, prénommé et

- Monsieur Sergio De Lemos Mendes, prénommé

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-3850 Schiffflange, 22, avenue de la Libération.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. De Lemos Mendes, C. F. De Lemos Mendes, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 août 2007, Relation: EAC/2007/10445. — Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007113234/219/77.

(070129914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

**Priapos Invest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 131.816.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the sixth of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1) Mr Per Damgaard Laugesen, residing at Imaneq 18, 3900, Nuuk, Groenland.

2) Mr Michael Marbjerg Munch, residing at Qernertunnguanut 6B, 3900 Nuuk, Groenland

all here represented by Mr Frank Walenta, lawyer, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

By virtue of two proxies given September 4th 2007, which, after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

**Title I. Denomination. Registered office. Object. Duration**

**Art. 1.** There is established a «société anonyme» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and completed by the law dated 11th May 2007 concerning the family asset management company (société de gestion de patrimoine familial) (SPF for short) and by the present articles of Incorporation.

The Company exists under the denomination of PRIAPOS INVEST SPF S.A., a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial - SPF for short).

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account, excluding any commercial activity.

Financial assets according to the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantee Contracts consist in (a) any transferable securities including, in particular, shares and other titles equivalent to shares, shares of undertakings for collective investment, bonds and debentures and any other form of proof of debt, certificates of deposit, notes, and bills of exchange; (b) securities conferring the right to acquire shares, bonds and debentures and other stocks by way of subscription, purchase or exchange; (c) forward financial instruments and securities conferring the right to a settlement in cash (except payment instruments); including money market instrument; (d) any other title representing property rights, claims or transferable securities; (e) any underlying instrument (be they related to indexes, raw materials, precious metals, foodstuff, metals, commodities or other goods or risks); (f) any claim related to the items listed under (a) to (e) and any right concerning these items or related to them, whether these instruments are materialized or dematerialized, transferable by way of crediting on an account or by negotiation, bearer instruments or registered securities, endorsable or not, and irrespective of the applicable law.

The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholding companies, within the meaning of the SPF Law.»

**Title II. Capital. Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at three hundred thousand euro (300,000.-) represented by six thousand (6,000) A shares and six thousand (6,000) B shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares are evidenced by certificates representing two or more shares.

Shares are issued in bearer form.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The rights and conditions attached to the different classes of shares are indicated hereafter.

**Art. 6.** Each share shall, at its issue be designated as belonging to a separate class to be distinguished with reference to a letter of the alphabet (shares of class A or class B).

The board of Directors shall have the power to propose to the general meeting of the shareholders the number of shares to be issued in consideration of each class, and if there are more than one subscriber for each class, how the shares of this class shall be distributed among these subscribers.

Each share shall have the right to dividends to be declared by the shareholders at the times and for the amounts which the shareholders shall determine from time to time, taking into consideration the following principles:

Each A share shall always receive three times the dividend paid to each B share.

Any decision which changes the rights of any share class shall be approved by at least 2/3 of the share class which rights are reduced.

The shareholders decision of liquidation of the Company demands that all A shares and all B shares vote for the liquidation of the Company

In case of a dissolution or liquidation of the Company for whatever reason, the A and B shares shall have the same right to the distribution of the net assets of the Company.

### **Title III. Management**

**Art. 7.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members. The members of the board of directors shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

**Art. 8.** The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, by proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or fax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or fax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 10.** The corporation shall be bound in all circumstances by joint signatures of two directors.

**Art. 11.** The board of directors may commit the management of all or part of the business of the corporation, to one or more managers, and give special powers for agreed matters to one or more proxy-holders. Such proxy-holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorisation of the general meeting.

**Art. 12.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director appointed for such purpose.

### **Title IV. Supervision**

**Art. 13.** The corporation shall be supervised by a statutory auditor, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix his/her/its remuneration, and his/her/its term of office, such office not to exceed six years.

The auditor may be re-elected and removed at any time.

### **Title V. General meeting**

**Art. 14.** The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the last Friday of June at 9.00. a.m. and the first time in the year 2008. If this day is a holiday, the annual general meeting will be held on the first working day and in any case within four weeks of that date.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

#### **Title VI. Accounting year. Allocation of profits**

**Art. 15.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31 st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2008.

**Art. 16.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. Dissolution. Liquidation**

**Art. 17.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII. General provisions.**

**Art. 18.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

##### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed to as follows:

1. Mr Per Damgaard Laugesen, .....	6,000 A shares
2. Mr Michael Marbjerg Munch .....	6,000 B shares
Total: .....	6,000 A shares and 6,000 B shares.

The subscribed capital has been fully paid up in cash by 6,000 A shares with a nominal value of 25 EUR each and with a share premium of 25.- EUR each and by 6.000 B shares with a nominal value of 25.- EUR each. The result is that as of now the Company has at its disposal the sum of 450,000.- EUR as was certified to the notary executing this deed.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately six thousand Euros (6,000.- EUR).

##### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, represented as stated above, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. - The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2013:
  - a) Mr Bart Zech, lawyer, born in Putten (Netherlands) on September the 5th 1969, professionally residing in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
  - b) Mr Frank Walenta, lawyer, born in Geneva (Switzerland) on the 2nd of February 1972, professionally residing in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
  - c) Mrs Léonie Marder, lawyer, born in Brussels (Belgium) on the 11th of June 1981, professionally residing in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

2. - The following has been appointed as statutory auditor, his/her/its term of office expiring at the General Meeting of the year 2013:

KOHNEN & ASSOCIES S. à r.l, RCS Luxembourg B 114190, with registered office in L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde.

3. - The registered office of the company is established in 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte oui précède:**

L'an deux mille sept, le six septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Per Damgaard Laugesen, demeurant au Imaneq 18, 3900, Nuuk, Groenland
2. Monsieur. Michael Marbjerg Munch, demeurant au Qernertunnguanut 6B, 3900 Nuuk, Groenland.

Tous ici représentés par Monsieur Frank Walenta, juriste, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Agissant en vertu de deux procurations sous seing privé données le 4 septembre 2007, lesquelles, après signature ne varieront par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme ( la «Société»)régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) et par les présents statuts. La Société existe sous la dénomination de PRIAPOS INVEST SPF S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis par la loi du 5 août 2005 relative aux contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Les actifs financiers selon la loi du 5 août 2005 sur les contrats financiers de garantie consistent en (a) tous les titres cessibles comprenant, en particulier, des actions et titres équivalents aux actions, les parts des organismes de placement collectif, les créances et les obligations et n'importe quelle autre forme de preuve de dette, les extraits bancaires, les notes, et les lettres de change; (b) valeurs conférant le droit d'acquiescer des parts, des créances et des obligations et d'autres titres par souscription, achat ou échange (c) instruments financiers et valeurs conférant le droit à un règlement comptant (excepté des instruments de paiement); y compris l'instrument de marché monétaire; (d) tout autre titre représentant des droits de propriété, des créances ou des titres cessibles; (e) tout instrument de référence (en rapport avec une indexation, les matières premières, les métaux précieux, les produits alimentaires, les métaux, les produits ou autres marchandises ou risques); (f) toute créance connexe aux articles énumérés sous (a) à (e) et tout droit relatif à ces instruments ou connexe à eux, que ces instruments soient matérialisés ou dématérialisés, transmissible par crédit sur un compte ou par voie de négociation, titres au porteur ou titres nominatifs, endossables ou pas, et indépendamment de la loi applicable.

La société peut prendre toutes les mesures de surveillance, peut effectuer n'importe quelles transactions, qu'elle jugera utile à l'accomplissement de son objet mais ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation, au sens de la loi de SPF

**Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent mille euro (300.000,- EUR) représenté par six mille (6.000) actions A, et six mille (6.000) actions B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la Société sont créées en certificats représentatifs de deux ou plus d'actions.

Les actions de la société sont au porteur.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

Les droits découlant et les conditions régissant les différentes classes d'actions sont établis ci-après.

**Art. 6.** Chaque action, lors de son émission, sera désignée comme faisant partie d'une classe séparée qui se distinguera par référence à une lettre de l'alphabet (actions de classe A ou de classe B).

Le conseil d'administration aura le pouvoir de proposer à l'assemblée générale le nombre d'actions à émettre en considération de chaque classe, et si il y a plus d'un souscripteur pour chaque classe, comment les actions de cette classe seront distribuées parmi les souscripteurs.

Chaque action aura droit aux dividendes devant être déclarés par les actionnaires aux moments et pour les montants que les actionnaires détermineront de temps à autre, prenant en considération les principes suivants:

Chaque action classe A recevra en toute circonstance le triple en dividende distribué à chaque action classe B.

Toute décision modifiant les droits conférés à chacune des classes d'actions doit être approuvée par au moins 2/3 de la classe d'action de laquelle les droits sont diminués. La décision de l'assemblée générale des actionnaires relative à la dissolution ou à la liquidation de la Société exige qu'elle soit prise à l'unanimité des votes de toutes les actions classe A et classe B.

En cas de dissolution ou de liquidation de la Société pour quelque raison que ce soit, les détenteurs des actions classe A et de classe B auront le même droit à une distribution à faire sur les actifs nets de la Société.

### **Titre III. Administration**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins. Les membres du conseil d'administration sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs au moins.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un commissaire nommé par l'assemblée générale, qui fixe sa rémunération, ainsi que la durée de son mandat, qui ne peut excéder six années. Il peut être réélu et révoqué à tout moment par l'assemblée générale.

### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de juin à 9.00 heures et pour la première fois en 2008.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant et au plus tard dans les quatre semaines suivant cette date.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année à l'exception de la première année sociale qui comprendra tout le temps à courir du jour de constitution de la Société jusqu'au 31 décembre 2008.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamés et passés sous le seuil légal de dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. M. Per Damgaard Laugesen . . . . .	6.000 actions classe A
2. M. Michael Marbjerg Munch . . . . .	6.000 actions classe B
Total: . . . . .	6.000 actions classe A et 6.000 actions classe B.

L'émission des actions A est assortie d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 150.000,-.

Toutes les actions souscrites ont été intégralement libérées en espèces, ensemble avec la prime d'émission des actions A qui sera affectée à un compte prime d'émission, de sorte que la somme de quatre cents cinquante mille euro (450.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ six mille euro (6.000,- EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés et représentés comme dit-est, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Sont nommés administrateurs leur mandat prenant fin à l'assemblée générale annuelle en 2013:

a) Monsieur Bart Zech, juriste, né le 5 septembre 1969 à Putten (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

b) Monsieur Frank Walenta, juriste, né le 2 février 1972 à Genève (Suisse), avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

c) Mlle Leonie Marder, juriste, née le 11 juin 1981 à Bruxelles (Belgique), avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes son mandat prenant fin à l'assemblée générale annuelle en 2013:

KOLINEN & ASSOCIES S.à r.l., RCS Luxembourg B 114.190, avec siège social à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde.

3. Le siège social de la société est fixé à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: F. Walenta, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007 Relation: LAC/2007/25671. — Reçu 4.500 euros.

Le Receveur (signé): C. Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007113249/211/322.

(070130166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Socimmob S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 94.270.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007113252/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07454. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Alliance Entreprise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 85.836.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007113254/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07458. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Cerlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 74.794.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007113269/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07321. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Cergraphold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 49.272.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

*Banque domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007113270/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07317. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**M1 Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.190.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

*Banque domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007113271/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07313. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Heco Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 97.736.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007113267/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07482. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Kingston Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 121.815.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007113264/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07470. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**New Media Concepts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 79.346.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007113266/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07480. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

### **Papillon Bleu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 41, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 131.809.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Laurence Pollastro, comptable, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 123, rue de la Meuse.

2.- Mademoiselle Jessica Popieul, comptable, demeurant à F-57245 Peltre, 10, rue du Ruisseau Saint Pierre.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme de participation financière, qu'elles déclarent constituer entre elles et qu'elles ont arrêté comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination PAPILLON BLEU S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante ou journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée, à compter de ce jour.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet toutes opérations ou transactions financières, notamment d'investissement ou à caractère commercial, ainsi que toutes prestations de services et commerce de tous produits manufacturés et de services, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et son but.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions, de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre II. Administrateurs, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de la première réunion.

La durée du mandat d'administrateur est de six années. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonctions est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme ou télécopie. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre. La durée du mandat de commissaire est de six ans.

## **Titre III. Assemblée générale**

**Art. 10.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social le premier lundi du mois de juin de chaque année et pour la première fois en deux mille huit. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration. Chaque action donne droit à une voix, sauf restrictions imposées par la loi. Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer, peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

## **Titre IV. Année sociale, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille sept.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications statutaires.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation, s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## **Titre V. Disposition générale**

**Art. 15.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ultérieures.

### Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

	Actions
1.- Madame Laurence Pollastro, prédite, .....	500
2.- Mademoiselle Jessica Popieul, prédite, .....	500
Total: mille actions .....	1.000

Toutes ces actions ont été intégralement souscrites et libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à trois:

- Sont nommés Administrateurs:

1.- Madame Laurence Pollastro, prénommée;

2.- Mademoiselle Jessica Popieul, prénommée;

3.- Mademoiselle Carinne Bouchy, institutrice, demeurant à F-55300 Apremont la Forêt, 13, chemin départemental St Aubin.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2013.

Le Conseil d'Administration est autorisé à appeler un de ses membres en qualité d'administrateur-délégué avec fixation de ses pouvoirs.

II.- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux administrateurs.

III.- Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes: BUCOMI S.A., avec siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 41, rue du Canal, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 104.102

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2013.

IV.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-4050 Esch-sur-Alzette, 41, rue du Canal.

Dont acte, fait est passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, toutes connues de nous notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Pollastro, J. Popieul, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2007, Relation: EAC/ 2007/11408. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007113214/203/149.

(070129930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

### Agence et Compagnie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 81.629.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007113262/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07461. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Urania Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 113.755.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007113265/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07476. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**S.P.M. Bâtiments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3428 Dudelange, 21A, route de Boudersberg.

R.C.S. Luxembourg B 116.557.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007113282/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04843. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Starfactory Football Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.901.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007113248/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07417. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Historical Recovery & Restorations Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 83.470.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007113279/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06328. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Solar Wood Folkendange S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9368 Folkendange, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 103.125.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007113283/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04842. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Rokyme S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4999 Schouweiler, 65, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.778.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Fabrice Paties, sans état, né à Aviano (Italie), le 14 novembre 1972, demeurant à L-4450 Belvaux, 87, route d'Esch.

2.- Madame Lin Zhu, cuisinière, épouse de Monsieur Fabrice Paties, née à Jiangxi (Chine), le 21 novembre 1975, demeurant à L-4450 Belvaux, 87, route d'Esch

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont reguis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: ROKYME S. à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Schouweiler.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

#### *Souscription*

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Fabrice Paties, prénommé, soixante-quinze parts sociales . . . . .	75
2.- Madame Lin Zhu, prénommée, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

#### *Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

#### *Décisions*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommée gérant technique de la société:

Madame Lin Zhu, prénommée.

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Fabrice Paties, prénommé.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-4999 Schouweiler, 65, rue de la Gare.

#### *Déclaration fiscale*

Considérant le degré de parenté entre les associés (Madame Lin Zhu, prénommée étant l'épouse de Monsieur Fabrice Paties, prénommé), ils requièrent la réduction du droit d'apport prévu en matière de sociétés familiales par l'article 6 de la loi du 29 décembre 1971.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Paties, L. Zhu, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 août 2007, Relation: EAC/2007/10444. — Reçu 62 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007113230/219/78.

(070129736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

**Genpact Onsite Services, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.938.

L'an deux mille sept, le sept septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Dirk Hamann, juriste, demeurant à 2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Lequel comparant, agissant en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société GENPACT ONSITE SERVICES S.à r.l. en date du 26 janvier 2007, documentée par acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, du même jour, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant décision des associés de la société GENPACT ONSITE SERVICES S.à r.l. du 26 janvier 2007, le siège social de la Société a été transféré de Luxembourg aux Etats-Unis d'Amérique, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 et l'assemblée a changé la dénomination de la société en GENPACT ONSITE SERVICES, INC (la Société), a approuvé les nouveaux statuts de la Société, a accepté la démission des gérants et a procédé à la nomination de l'administrateur et du collège des commissaires, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités compétentes au Delaware.

Par les présentes, le comparant fait constater que toutes les formalités d'inscription de la Société au Delaware ont été accomplies ainsi qu'il résulte d'un certificat de domestication et de formation délivré par le secrétaire d'état du Delaware («Secretary of State of the State of Delaware») dont une copie restera annexée aux présentes. En conséquence toutes les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2007 sont devenues effectives avec effet au 31 janvier 2007 (date d'inscription au Delaware).

La comparante requiert le notaire de faire procéder à la radiation de la société GENPACT ONSITE SERVICES S.à r.l. auprès du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Hamann, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007. Relation: LAC/2007/25717. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007113344/242/34.

(070130091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

**Enaëlle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 93.032.

## DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée CADANOR S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration annexée aux présentes,

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société dénommée ENAËLLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B n ° 93.032 a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 avril 2003, publié au Mémorial C n ° 514 du 13 mai 2003,

- que le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune,

- qu'elle s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société ENAËLLE S.A.
- que l'activité de la société étant réduite, la comparante décide la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat, cette décision étant prise au nom de la société CADANOR S.A., prénommée, en assemblée générale extraordinaire en sa qualité d'actionnaire unique de la société ENAËLLE S.A.;
- que la société CADANOR S.A. est nommée liquidateur de la société ENAËLLE S.A., qu'en cette qualité, la comparante requiert le notaire instrumentant de documenter:
  - que la comparante reprend à son compte l'intégralité des actifs et passifs de la société dissoute,
  - que la société dissoute présente un passif en relation avec la clôture de la dissolution dûment provisionné,
  - que par rapport à d'éventuels passifs de la société ENAËLLE S.A., actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, la comparante assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence, tout le passif de ladite société est considéré comme réglé,
  - que l'actif de la société dissoute à savoir la propriété située avenue du Cap, «Les Parcs de Saint-Tropez» comprenant notamment une villa dénommée «La Nicherie», figurant au cadastre remanié de la commune de Saint Tropez sous les relations: section AV N ° 37 Lieudit: Batterie Saint Pierre pour une surface de 71a 82ca est transféré à la société CADANOR S.A. pour une valeur de EUR 6.000.000,- (euros six millions),
  - que le rapport du liquidateur est annexé aux présentes;
  - que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport établi en date du 28 août 2007 par la FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A., établie et ayant son siège à L-2012 Luxembourg, 16, allée Marconi, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la société ENAËLLE S.A., lequel rapport est annexé aux présentes;
  - que la dissolution de la société ENAËLLE S.A. est à considérer comme faite et clôturée;
  - qu'est accordée décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société ENAËLLE S.A.;
  - que les livres et documents de la société ENAËLLE S.A. sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Afonso-Da Chao Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 août 2007, Relation: EAC/2007/10446. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 septembre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007113350/219/55.

(070130146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

### **Helder Invest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 93.752.

### DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le cinq juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

ZYBURN LIMITED, une société constituée et existant sous le droit anglais, établie et ayant son siège social à Douglas, 5 Athol Street (Ile de Man),

en vertu d'une procuration lui donnée à Douglas (Ile de Man), le 1<sup>er</sup> juin 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société HELDER INVEST S.A., une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 93.752, a été constituée suivant acte dressé par le notaire soussigné, en date du 20 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 665 du 24 juin 2003 (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

2.- Que le capital social de la Société, s'élève actuellement à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) et se trouve représenté mille cinq cents (1.500) actions ordinaires, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de la totalité des mille cinq cents (1.500) actions de la Société HELDER INVEST S.A.

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société, avec effet immédiat.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société HELDER INVEST S.A., est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs actuels et au commissaire aux comptes de la Société présentement dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant la mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2007, Relation: EAC/2007/6267. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007113366/239/55.

(070130083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

### **Americam Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 39.864.

### DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le premier juin.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société YAMHILL FINANCE INC., une société constituée et existant sous les lois de Belize, établie et ayant son siège social à Jasmine Court, 35A, Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City (Belize),

(ci-après désignée: «le mandant»);

ici représentée par:

Monsieur François Manti, employé, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'un pouvoir général lui délivré à Belize City, le 29 avril 2005;

dont une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps avec lui.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société AMERICAM HOLDING S.A. une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 39.864, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 10 mars 1992, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 374 du 1<sup>er</sup> septembre 1992 (ci-après: la «Société»).

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue sous seing privé à la date du 20 février 2002 et dont un extrait a été publié au Mémorial C, en date du 18 juin 2002, numéro 928, la devise d'expression du capital social souscrit de la Société a été convertie en euros (EUR), ce qui a induit une modification de l'article trois (3) des statuts.

II.- Que le capital social de la Société se trouve donc fixé, après cette assemblée générale du 20 février 2002, à quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros et quarante et un cents (99.157,41 EUR) divisé en quatre cents (400) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que le mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions émises par la Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société avec effet à ce jour.

IV.- Que le mandant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

V.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs, et au commissaire de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VI.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, c'est-à-dire au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

VII.- Que le mandant s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant le mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lequel a été annulé par le notaire soussigné.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: F. Manti, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2007, Relation: EAC/2007/6072. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007113369/239/55.

(070129982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

**Benelux Centres Commerciaux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.531.

Le bilan au 31 mars 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113372/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06732. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070129573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

**Benelux Centres Commerciaux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.531.

Le bilan au 31 mars 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113373/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06730. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070129571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Agir Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 113.131.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113375/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06729. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070129569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Beverage Equipement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.601.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

*Banque domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007113274/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07309. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070130043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Oderfin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.701.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ODERFIN Sàrl

Signature / Signature

*Un gérant / Un gérant*

Référence de publication: 2007113273/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07306. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070130045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Delimmobil, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 25.311.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007113278/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05570. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Sport Management & Entertainment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 94.340.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007113244/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07405. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Sport Management & Entertainment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 94.340.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007113241/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07399. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Nifrac Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 30.252.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 7 août 2007 à 9.30 heures à Luxembourg*

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente assemblée, celle-ci décide, à l'unanimité, de nommer:

A) au poste d'Administrateurs:

Monsieur Jean Quintus, administrateur de sociétés, demeurant Blaschette,

Monsieur Gustav Rappaz, administrateur de sociétés, demeurant Carouge (Suisse)

Monsieur Koen Lozie, administrateur de sociétés, demeurant Garnich

B) au poste de Commissaire aux Comptes, la société FIDUCIAIRE HRT, 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007114154/1172/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06638. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---